



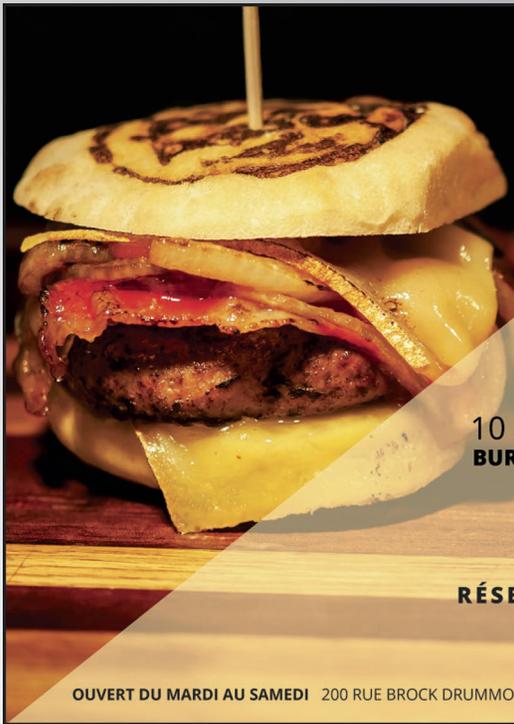
Guide des

MESURES D'URGENCE




DRUMMONDville
Capitale du développement

À conserver précieusement!



B BROCK
BOUFFE & BAR

**MENU COMPLET
& TABLE D'HÔTE MIDI**

10 LIGNES DE BIÈRES EN FUT
BURGERS / POUTINES / SMOKED MEAT
TARTARES / FOIE GRAS / BAVETTE

CARTES DES VINS
D'IMPORTATIONS PRIVÉES

RÉSERVATION: 1(819) 850-9199

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI 200 RUE BROCK DRUMMONDVILLE, QC WWW.LE200BROCK.COM

DÉGÂT D'EAU • FEU • ODEUR
RÉNOVATION INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE

Maintenance R.L.

TIRAGE DE JOINT
PEINTURE
LAVAGE:
TAPIS, DIVAN, MUR, PLAFOND
APPROUVÉ PAR ASSUREUR

**PRIX TRÈS
COMPÉTITIFS**



**Ouvrage
Garanti**

Luc Bilodeau
propriétaire

**LES PREMIERS
À APPELLER EN
CAS DE SINISTRE**

RBQ : 8350-3276-43
maintenancerl@hotmail.com
(819) 470-0324 **URGENCE 24H**



Mot du maire



Le conseil municipal de Drummondville est heureux de s'associer à la publication du *Guide prévention des incendies et mesures d'urgence* produit par notre Service de sécurité incendie.

On ne le répètera jamais assez; la prévention est l'affaire de tous les citoyens, et il est de la responsabilité de chacun d'entre nous d'assurer sa propre sécurité ainsi que celle de sa famille. À cet effet, vous trouverez dans ce guide l'information pertinente vous permettant d'améliorer vos connaissances ou tout simplement de vous rafraîchir la mémoire.

Avec ses différentes activités de sensibilisation auprès de la population, le Service de sécurité incendie de Drummondville rayonne dans notre communauté et ailleurs au Québec. Nous sommes très fiers de pouvoir compter sur cette équipe qui promeut les bonnes pratiques en matière de prévention. Son engagement soutenu assure la protection de notre population et diminue les risques et les pertes humaines et matérielles lors d'incendies ou d'autres sinistres.

Bonne lecture!

Alexandre CUSSON
Maire de Drummondville

DRUMMONDville
Capitale du développement

**Broderie
Sérigraphie
Impression numérique
Objets promotionnels**

5226, boul. St-Joseph
Drummondville
819-472-6757
www.spax.ca



RÉFRIGÉRATION
CENTRE-DU-QUÉBEC INC.
RBQ: 8004-0405-47

COMMERCIAL • INDUSTRIEL

**La sécurité,
only tient à coeur**

819 474-6901



G.I. LOGO inc.
Vêtements et Articles Promotionnels
BRODERIE / SÉRIGRAPHIE

819 **478-8899**
info@gilogo.com ~ www.gilogo.com
2900, rue Power, Drummondville

19 G 93



R.B.Q. : 5658-4576-01
www.lechesne.com

LECHESNE

Spécialiste en quincaillerie
et en matériaux d'ébénisterie.

Escompte de **10%** sur présentation de cette annonce avec le guide.

Téléphone: 819.471.9494 • Sans frais: 1.877.252.6611
705 rue Cormier, Drummondville, Québec J2C 6P7



VISION ARCHITECTURE
Maxime Piché, tech. en architecture

- Conception de plan personnalisé pour tous vos projets de construction
- Plan de rénovation, nouvelle construction résidentiel et multi-logements
- Modélisation 3D, volumétrie et perspective réaliste
- Production de documents pour :
R.A.C.J. (Permis de vente d'alcool pour la régie des alcools, des courses et des jeux)
Plans pour C.C.U. (Comité consultatif d'urbanisme)
P.I.I.A. (Programme d'intégration et d'implantation architectural)

819-475-9023
www.visionarchi.ca | services@visionarchi.ca
9023 Bernardin, Drummondville J2A 0A3



Sommaire

LA NATURE NE PARDONNE PAS

Préparez votre plan d'urgence	6-11
Trousse d'urgence	13-15
Évacuez votre domicile ou y rester?	16-17
En cas d'incendie	18-19
En cas d'inondation	21-25
En cas de longue panne de courant, en hiver	26-27
Tempêtes violentes, que faire?	28-29
En cas de tremblement de terre	30-31
Ce qu'il faut savoir sur les assurances à la suite d'un sinistre	32
Recevez nos appels d'urgence	33-35
Numéros d'urgence	36-37

Publication et rédaction Ville de Drummondville
Mme Marie-France Bergeron et M. Louis Raiche

Régie Publicitaire
Éditions Média Plus Communication
5045, Jean-Talon Est, bureau 202, Montréal (Québec) H1S 0B6
Téléphone : 514 727-6769 • Télécopie : 514 727-6749
Courriel : info@editionsmpc.ca • www.editionsmpc.ca

Photos
Ville de Drummondville, Perfoto Ghyslain Bergeron, Éric Beaupré
photographe, Corporation de développement communautaire
Drummond (CDC)

Maquettiste
Éditions Média Plus Communication

Impression
Imprimerie spéciale de la compagnie
Éditions Média Plus Communication

Dépôt légal
2015

Les Éditions Média Plus Communication sont déchargées de toute responsabilité s'agissant des textes et des photos contenus dans ce guide. Le Service de sécurité incendie en est responsable.

DRUMMONDville
Capitale du développement



TOUT sur
Drummondville
sur votre cellulaire

Le « QR code » : un QR code est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules disposés dans un fond carré. QR veut dire en anglais *Quick Response*, car le contenu du code peut être décodé rapidement. Destiné à être lu par un téléphone intelligent, il permet ainsi de déclencher facilement des actions comme l'accès direct à une page d'un site internet.

819.472.3549



NOS SERVICES

- Plomberie
- Résidentiel
- Commercial
- Rénovation
- Réparation
- Plancher radiant

SALLE DE MONTRE

- Douche
- Bain
- Lavabo
- Toilette
- Évier de cuisine
- Robinetterie
- Porte (bain & douche)
- et plus...

2865, boul. Lemire
Drummondville Qc J2B 6Y8

pgm@plomberieguymartel.ca



VACUUM DRUMMOND

inc.

Tél.: 819-472-3136
Sans frais: 1-888-472-3136
Fax: 819-472-4757

WWW.VACUUMDRUMMOND.COM

- Nettoyage industriel**
- Gestion de matières dangereuses**
- Transport**



1565, chemin du Golf Ouest, Drummondville (Québec) J2B 8A8



En cas de situation d'urgence, êtes-vous prêt?



Préparez votre plan d'urgence



Tous les foyers canadiens ont besoin d'un plan d'urgence. Ce plan vous aidera, vous et votre famille, à prendre les mesures appropriées en cas d'urgence. Il ne vous prendra qu'environ 20 minutes pour faire votre plan.

Les membres de votre famille ne se trouveront peut-être pas au même endroit lorsqu'une urgence surviendra. Prévoyez une façon de vous retrouver ou de communiquer les uns avec les autres et discutez de ce que vous feriez dans différentes situations.

Conservez le guide dans un endroit facile à trouver et à retenir (avec votre trousse d'urgence, par exemple). Vous pourriez également faire des copies du plan et les conserver dans votre véhicule et à votre lieu de travail. Si vous avez complété votre plan en ligne, conservez une copie dans votre ordinateur.

Plan familial

Sorties d'urgence

Préparez un plan d'étage de votre maison montrant toutes les sorties possibles à partir de chaque pièce. **Prévoyez une sortie principale ainsi qu'une autre sortie pour chaque pièce.** Si vous habitez en appartement, **en cas d'urgence, évitez de prendre l'ascenseur.** Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser les escaliers, informez le personnel d'urgence à l'avance.

Sachez comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu.

Prévoyez également au moins un itinéraire pour quitter votre quartier, au cas où vous devriez partir rapidement (pensez à plus d'une option).

Conseils

Apprenez à prodiguer les premiers soins. Vous pourriez sauver des vies.

En plus de préparer votre plan et votre trousse d'urgence, vous pourriez apprendre à prodiguer les premiers soins et ainsi être en mesure de sauver des vies. Communiquez avec la Croix-Rouge canadienne ou le bureau de l'Ambulance Saint-Jean le plus près pour obtenir de l'information sur les cours de premiers soins offerts dans votre région.

Lieux de rassemblement

Désignez des endroits sûrs où tous les membres de votre famille se rassembleront si vous ne pouvez pas aller à la maison ou si un ordre d'évacuation est donné.

Lieu de rassemblement sûr _____
près de la maison : _____

Lieu de rassemblement sûr _____
à l'extérieur du quartier : _____

Routes d'évacuation _____
pour sortir du quartier : _____

Travail

Informez-vous sur les plans d'évacuation d'urgence à votre travail et sur ce que vous devrez faire en situation d'urgence. Pensez à laisser des articles de base à votre bureau, comme de l'eau et des aliments non périssables, au cas où vous devriez y rester pendant quelque temps. Vérifiez auprès de votre employeur quels sont les plans d'urgence mis en place en milieu de travail, notamment les avertisseurs d'incendie, les points de rencontre, les membres du personnel responsables de la sécurité ainsi que les responsables d'étage.

Enfants

Demandez aux responsables de l'école ou de la garderie de vos enfants quelles sont leurs politiques concernant les urgences et comment ils communiqueront avec les familles dans une telle situation. Demandez-leur également quel type d'autorisation ils exigent pour laisser partir un enfant avec une personne désignée, au cas où vous ne pourriez pas aller chercher vous-même votre enfant. Assurez-vous que l'école ou la garderie dispose d'une liste à jour des coordonnées des parents, des gardiens et des personnes désignées.

Conseils

Faites des copies des documents importants

Faites des copies des actes de naissance et de mariage, des passeports, des permis de conduire, des testaments, des actes de concession d'un terrain et des contrats d'assurance.

Prenez des photos des membres de votre famille, au cas où un registre de personnes manquantes serait créé. Conservez-les dans un endroit sûr à la maison ou à l'extérieur de votre domicile, par exemple dans un coffret de sûreté ou chez un ami ou un membre de la famille qui vit à l'extérieur de votre municipalité.



Personne désignée 1 : _____

Tél. : _____

Personne désignée 2 : _____

Tél. : _____

Personne-ressource de l'école : _____

Plan pour les animaux de compagnie

En situation d'évacuation, gardez à l'esprit qu'en raison de règlements de santé, les animaux de compagnie sont interdits dans certains abris publics ou hôtels. Prévoyez confier vos animaux à un ami ou à un parent ou trouvez un hôtel où les animaux sont acceptés ou une pension pour animaux dans votre secteur et un peu plus loin de la maison.

Emplacement et coordonnées : _____

Besoins de santé particuliers

Établissez un réseau personnel de soutien composé d'amis, de parents, de fournisseurs de soins de santé, de collègues de travail et de voisins qui comprennent vos besoins particuliers.

Notez les détails concernant ce qui suit :

- Allergies
- Antécédents médicaux familiaux
- Besoins en logement
- Chirurgies
- Coordonnées des personnes-ressources
- État de santé
- Information sur les assurances
- Médicaments
- Tests de dépistage
- Vaccins récents

Conservez un exemplaire de cette information dans votre trousse d'urgence et donnez-en un aux personnes de votre réseau personnel de soutien.

Discutez avec votre médecin de la possibilité de préparer un sac prêt-à-emporter contenant une réserve de médicaments et de fournitures médicales pour deux semaines, si possible, ainsi que les ordonnances et les documents médicaux

appropriés. Rappelez-vous que les pharmacies seront peut-être fermées pendant un certain temps, même lorsque la situation d'urgence aura été maîtrisée.

Information sur l'état de santé : _____

Médicaments et fournitures médicales : _____

Emplacement du sac prêt-à-emporter : _____

Plans relatifs à certains risques particuliers

Sécurité publique Canada offre des renseignements sur des risques spécifiques, comme des tremblements de terre, des pannes d'électricité, des inondations ou des tempêtes violentes. Téléchargez votre exemplaire gratuit à partir de <http://www.Preparez-vous.ca>.

Plan de sécurité du quartier

Entendez-vous avec vos voisins afin que tous les habitants du quartier soient pris en charge. Faites des « jumelages » pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Coordonnées en cas d'urgence

Photocopiez cette liste. Laissez-en une copie près de votre téléphone. Dans la mesure du possible, programmez ces numéros sur le téléphone de votre domicile et sur votre téléphone cellulaire.

Conseils

Inscrivez un rappel afin de mettre à jour votre plan d'urgence dans un an.

À la même date l'an prochain, faites une revue des coordonnées, appliquez vos plans d'évacuation d'urgence, changez les piles du détecteur de fumée et du détecteur de monoxyde de carbone et regarnissez votre trousse. Changez les piles, la nourriture et l'eau qui se trouvent dans vos troussees une fois par année.

Consignes pour assurer la sécurité à domicile

Assurez-vous d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone, un détecteur de fumée et un extincteur qui fonctionnent, ainsi qu'une trousse de premiers soins complète. Si vous vivez en appartement ou si vous êtes à l'hôtel, assurez-vous de savoir où se trouvent les dispositifs d'alarme-incendie et au moins deux sorties de secours.

Assurez-vous d'avoir un extincteur de feu sur chaque étage de la maison, dont un dans la cuisine. Tous les membres de votre famille devraient savoir où se trouvent les extincteurs de feu. Les adultes et les enfants en mesure de s'en servir devraient savoir comment il fonctionne. Consultez les instructions sur la durée de vie utile de votre extincteur et informez-vous auprès de votre service d'incendie municipal pour obtenir plus de renseignements.

Les adultes et les enfants en mesure de le faire devraient savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de votre domicile. Préparez des inscriptions très visibles pour indiquer où se trouvent les robinets d'arrivée d'eau et de gaz ainsi que la boîte de disjoncteurs ou la boîte à fusibles.

Apprenez aux enfants comment et quand composer le **9-1-1** et montrez-leur comment communiquer avec la personne-ressource de l'extérieur de votre région.

Emplacement des extincteurs : _____

Emplacement du robinet d'arrivée d'eau : _____

Emplacement de la boîte de disjoncteurs : _____

Emplacement du robinet de gaz : _____

Emplacement du drain de sol : _____

(Ne déposez jamais de boîtes, de meubles, etc. sur le drain, au cas où il y aurait une inondation.)

Conseils

.....
Limitez vos appels aux urgences uniquement, et limitez la durée de votre appel afin de libérer la ligne pour les autres personnes.

Conseils

.....
Conservez les instructions pour fermer les robinets de gaz et d'eau près de ceux-ci, et lisez-les attentivement.

Consignes à suivre en cas d'urgence

Composez le **9-1-1** pour signaler un incendie ou un crime, ou pour sauver une vie. Pour les cas non urgents, composez le numéro à 10 chiffres qui figure dans l'annuaire téléphonique local ou dans le présent plan d'urgence pour communiquer avec la police, les pompiers et les autres services de soins de santé. Lorsque vous fournissez des indications sur l'endroit où vous vous trouvez aux services d'urgence, donnez l'adresse exacte et indiquez l'intersection la plus proche.

En cas d'urgence

- ▶ Suivez le plan d'urgence.
- ▶ Prenez votre trousse d'urgence.
- ▶ Assurez votre propre sécurité avant de venir en aide aux autres.
- ▶ Écoutez la radio ou la télévision pour obtenir le plus d'informations possible. Les autorités locales pourraient vous demander de rester où vous êtes. Suivez leurs instructions.
- ▶ Restez où vous êtes jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux.

Ordre d'évacuation

Les autorités ne vous demanderont pas de quitter votre domicile à moins d'avoir des raisons de croire que vous êtes en danger.

Si vous recevez l'ordre d'évacuer les lieux, apportez avec vous votre trousse d'urgence, votre portefeuille, les papiers d'identité de chacun des membres de la famille, des copies des documents essentiels de la famille et un téléphone cellulaire (avec une pile de rechange et un chargeur), si vous en avez un. Utilisez les voies désignées par les autorités locales.

Si vous avez le temps, téléphonez à votre personne-ressource à l'extérieur de la ville ou envoyez-lui un courriel. Dites-lui où vous allez et à quel moment vous pensez arriver. Une fois que vous êtes en sécurité, faites-le-lui savoir. Informez-la si des membres de la famille ont été séparés. Si vous avez le temps, laissez une note pour dire aux autres où vous êtes et à quelle heure vous êtes parti. Si on vous le demande, coupez l'alimentation en eau et en électricité.

Ne coupez pas l'alimentation en gaz naturel, sauf si on vous demande expressément de le faire. Lorsque vous coupez l'alimentation en gaz, la compagnie doit la rétablir elle-même, ce qui pourrait prendre plusieurs semaines en situation d'urgence importante. Amenez vos animaux de compagnie avec vous. Verrouillez les portes de votre domicile. Suivez les instructions des autorités.

Si vous devez vous rendre à un centre d'évacuation, inscrivez-vous au bureau d'accueil. Ne retournez pas à la maison avant que les autorités vous disent qu'il est sécuritaire de le faire.

On vous prédit
une plus grande
vigilance

1 877 799-8844

PROMUTUEL
ASSURANCE

PROMUTUE Lassurance.ca | 🏠

PRODUITS ABSORBANTS MANUFACTURÉS À DRUMMONDVILLE

RECYC
php

DES MATÉRIAUX ET DES SOLUTIONS

Visitez-nous sur:
WWW.RECYCPHP.CA



www.aw.ca

2117, rue Canadien, Drummondville • 5000, rue Girardin, Drummondville



Trousse d'urgence

Comment vous préparer?

1. Renseignez-vous sur les risques présents dans votre localité

L'endroit où vous habitez peut être exposé à des inondations, à des tremblements de terre, à des glissements de terrain ou à des accidents industriels. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre municipalité ou faites vos recherches sur internet.

2. Prévoyez les articles nécessaires pour vos besoins essentiels

En cas de situation d'urgence, vous et votre famille devrez peut-être subvenir à vos besoins de première nécessité dans l'attente des secours ou du rétablissement des services essentiels. Il est donc important de préparer une trousse d'urgence, c'est-à-dire d'avoir en tout temps chez vous les articles essentiels suivants. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante. Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures.

Trousse d'urgence



À la maison

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- Eau potable – deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- Nourriture non périssable – provision pour au moins trois jours



- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles – *piles de rechange*
- Lampe de poche – *piles de rechange*
- Chandelles
- Briquet ou allumettes
- Trousse de premiers soins – *bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques*

Pour encore plus de précaution :

- Sifflet – *pour signaler votre présence aux secouristes*
- Masques antipoussières – *pour filtrer l'air contaminé*

Articles à emporter si vous devez évacuer votre domicile en cas d'urgence

- Médicaments
- Articles pour l'hygiène – *brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures*
- Vêtements de rechange
- Couvertures
- Argent comptant et monnaie
- Clés de voiture et de maison
- Papiers personnels importants – *photocopies de vos pièces d'identité*
- Articles pour bébés – *lait maternisé, couches jetables, biberons*
- Articles pour animaux domestiques – *nourriture, médicaments, laisse*

Trousse d'urgence pour votre automobile

Pour affronter l'hiver ou en cas de panne ou d'accident, vous trouverez utile d'avoir les articles suivants dans votre automobile :

- Pelle, grattoir et balai à neige
- Sable ou sel
- Bandes de traction
- Lampe de poche et piles de rechange

Conseils

.....

Gardez un téléphone à fil à la maison, car la plupart des téléphones sans fil ne fonctionneront pas pendant une panne de courant.

Conseils

.....

Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac.

Si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'oubliez pas votre canne, marchette ou fauteuil roulant.

- Trousse et manuel de premiers soins, ciseaux pour couper les ceintures de sécurité
- Fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement
- Bouteilles d'eau et aliments non périssables
- Câbles de survoltage
- Allumettes et bougies dans une boîte de métal ou un sac de plastique – *utiles pour se réchauffer, réchauffer une boisson ou s'éclairer*
- Couvertures
- Vêtements chauds et bottes de rechange
- Cartes routières
- Pièces de 25 cents (au moins 2) ou une carte d'appel – *si vous n'avez pas de cellulaire*
- Constat amiable – *commandez votre exemplaire auprès du Groupement des assureurs automobiles au 1 877 288-4321 (sans frais) ou au www.infoassurance.ca, section Documents*

Trousses préemballées

Vous pouvez vous procurer des trousse préassemblées auprès des organisations suivantes :

- La Croix-Rouge canadienne
- L'Ambulance Saint-Jean
- L'Armée du Salut
- Vos commerçants locaux

Conseils

.....

Si vous soupçonnez que votre eau est contaminée, informez-vous auprès de votre municipalité ou des autorités locales pour obtenir des détails. En cas de doute, ne buvez pas l'eau si vous croyez qu'elle est contaminée.

Gardez-vous de l'argent comptant, puisque les guichets automatiques et les réseaux bancaires pourraient ne pas fonctionner pendant une urgence ou une panne de courant. Vous pourriez avoir du mal à utiliser vos cartes de débit ou de crédit.





Évacuer votre domicile ou y rester?

Selon la gravité de la situation, les autorités peuvent vous demander d'évacuer votre domicile ou d'y rester pour votre sécurité ou votre santé.

Si on vous demande d'évacuer votre domicile

- Quittez immédiatement.
- Suivez les directives des autorités.
- Si on vous le demande, coupez l'eau et l'électricité.
- Coupez le gaz uniquement si on l'exige, puisque seule la compagnie peut le rétablir, ce qui peut prendre un certain temps.
- Emportez vos articles essentiels (trousse d'urgence).
- Mettez vos animaux domestiques en sécurité ou emmenez-les au centre de services aux sinistrés, si ce dernier le permet.

- Verrouillez les portes de votre domicile.
- Empruntez le parcours indiqué par les autorités pour vous rendre au centre de services aux sinistrés.
- Enregistrez-vous à l'accueil du centre. Vos proches pourront ainsi vous joindre plus facilement.
- Si vous décidez de vous rendre chez des amis ou des proches, informez les autorités du centre de l'endroit où vous joindre.

En cas d'évacuation, comment se retrouver?

Lors de l'évacuation de votre domicile, il se peut que des membres de votre famille ne soient pas avec vous. Vous les retrouverez plus facilement si :

- Vous avez pris connaissance des directives en cas d'urgence de l'école et de la garderie de vos enfants. Vous saurez ainsi qui appeler pour savoir où ils sont.
- Vous avez convenu d'un lieu de rassemblement dans le cas où vos enfants ne seraient pas à l'école.

Si on vous demande de rester chez vous

À la maison, vous devez avoir suffisamment d'eau et de nourriture pour subsister pendant les trois premiers jours d'une situation d'urgence.

- Suivez les directives des autorités.
- Suivez les nouvelles à la radio, à la télévision ou sur internet.

Si la situation l'exige :

- Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
- Éteignez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (échangeur d'air, climatiseur, thermopompe, hotte de la cuisinière, sècheuse, etc.).
- Bouchez les prises d'air extérieur de ces systèmes avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre domicile.





En cas d'incendie



La négligence et l'imprudence sont les principales causes des incendies à la maison.

L'avertisseur de fumée est le moyen le plus fiable pour vous alerter du feu.

Se protéger contre les incendies

- ▶ Installez un avertisseur de fumée à chaque étage.
- ▶ Assurez-vous de son bon fonctionnement une fois par mois et, au besoin, remplacez la pile.
- ▶ Remplacez vos avertisseurs tous les 10 ans ou avant, s'ils sont défectueux.
- ▶ Installez un extincteur portatif, de préférence de type ABC, dans la cuisine.
- ▶ Dessinez un plan d'évacuation de votre domicile et prévoyez des façons d'évacuer, selon le cas, avec vos enfants ou des personnes à mobilité réduite, ou si le feu survient la nuit.
- ▶ Exercez-vous, une fois par année, à évacuer votre domicile avec votre famille.

Si le feu se déclare

- ▶ **APPELEZ LE 9-1-1.**
- ▶ Utilisez un extincteur seulement s'il s'agit d'un début d'incendie. Placez-vous dos à une sortie et visez la base des flammes.
- ▶ Fermez les portes et les fenêtres de la pièce où le feu s'est déclaré, afin d'éviter sa propagation.
- ▶ N'ouvrez pas une porte si elle est chaude au toucher.
- ▶ Faites sortir calmement et rapidement tous les occupants du domicile. Marchez à quatre pattes sous la fumée pour respirer moins de fumée toxique.
- ▶ Si le feu se déclare la nuit, enveloppez-vous de couvertures plutôt que de chercher vos vêtements.
- ▶ Rendez-vous à votre point de rassemblement. Ne retournez à l'intérieur en aucun cas.

- ▶ Si vous êtes incapable de sortir, fermez la porte de la pièce où vous vous trouvez. Bloquez le passage de la fumée au pied de la porte avec un linge ou un vêtement. Signalez votre présence à la fenêtre.

Quand le feu est éteint

- ▶ N'entrez pas dans votre domicile sans avoir obtenu l'autorisation des pompiers ou d'autres personnes compétentes; la structure pourrait s'écrouler.
- ▶ Informez vos assureurs et conservez tous vos reçus des dépenses occasionnées par l'incendie.

Parmi ces dépenses, les frais engagés pour vous nourrir et vous héberger seront probablement remboursés par votre assurance habitation.

À la suite d'un incendie, votre municipalité, en collaboration avec des organismes communautaires, peut vous offrir les services de première nécessité comme la nourriture, les vêtements et l'hébergement temporaire.





En cas d'inondation



Les inondations peuvent se produire en toute saison. Elles surviennent habituellement à la fonte des neiges et lors de fortes pluies.

Certains dommages causés par l'eau peuvent être évités ou limités par un clapet antirefoulement. Il s'agit d'un dispositif qui empêche l'eau d'un branchement d'égout principal surchargé ou d'une fosse septique de refouler dans le sous-sol. Le clapet se ferme automatiquement lorsque l'eau d'égout refoule. Renseignez-vous auprès d'un spécialiste en plomberie.

À l'automne, nettoyez les gouttières et les drains, et enlevez les feuilles qui pourraient s'y trouver. Si la bouche d'égout refoule, communiquez avec votre municipalité.

En cas d'alerte d'inondation

- ▶ Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée.
- ▶ Bouchez le drain au sous-sol.
- ▶ Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant.
- ▶ Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur internet.
- ▶ Respectez les consignes de sécurité transmises.





PENDANT l'inondation

- ▶ Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent.
- ▶ Emportez vos articles essentiels (trousse d'urgence).
- ▶ Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre de services aux sinistrés.

Que doit-on faire APRÈS des pluies abondantes ou des inondations?

Consignes à suivre pour le nettoyage des résidences

Il est important de protéger la santé des occupants et d'éviter que votre maison et son contenu subissent d'autres dommages. Dans cette section, vous apprendrez notamment comment éliminer les débris laissés par la crue des eaux et comment obtenir une aide financière. En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité pour recevoir des précisions ou tout autre renseignement utile.

Sécurité avec l'électricité

- ▶ Évitez que les rallonges n'entrent en contact avec l'eau. Avant de rétablir l'alimentation, faites vérifier l'installation électrique et les appareils de chauffage par des spécialistes, si ce n'est déjà fait, afin de ne pas les endommager ou d'éviter de vous blesser en les vérifiant vous-même.

Santé

- ▶ Évitez de porter vos mains ou vos gants au visage après avoir manipulé des objets souillés. Prenez soin de bien vous laver les mains.
- ▶ Si, malgré toutes ces précautions, vous présentez des symptômes de diarrhée persistante ou d'indigestion aiguë, consultez sans tarder votre médecin de famille.

Pour des renseignements et des conseils concernant la santé, vous pouvez communiquer avec le service **Info-Santé 8-1-1**.

Si, par ailleurs, vous avez des besoins de nature psychosociale liés aux récentes inondations, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du CLSC de votre territoire.

Pour réparer les dommages aux cours d'eau

Les inondations causent des dommages importants à plusieurs cours d'eau. Pour effectuer des travaux visant à régulariser la situation, vous devrez préalablement obtenir une autorisation auprès de votre municipalité.

Pour éliminer les débris laissés par la crue des eaux

La crue des eaux apporte son lot de débris, tels que des déchets solides et autres matières. Les déchets solides doivent être déposés dans un lieu d'enfouissement sanitaire. Quant aux autres types de déchets (pneus, matières dangereuses, etc.), ils doivent être déposés dans un lieu autorisé à les recevoir.

Pour obtenir des renseignements additionnels

Communiquez avec votre Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Opération de nettoyage et désinfection de la maison

- À la suite d'une inondation, vous devez prendre plusieurs précautions afin de vous assurer que les objets, les meubles et la maison elle-même ne sont pas contaminés.
- Pour éviter une contamination, procédez le plus rapidement possible à une opération d'assèchement. Une fois celle-ci terminée, vous devez d'abord déterminer ce qui doit être jeté et, ensuite, ce qui sera nettoyé et désinfecté.

Si vous conservez des objets ou des matériaux souillés, vous courez le risque, à plus long terme, d'aggraver la contamination de la maison et d'occasionner des problèmes de santé aux occupants.

Quoi jeter?

- Tous les aliments, les médicaments, les articles de toilette et les produits de beauté ayant été en contact direct avec l'eau de l'inondation.
- Les matelas, les sommiers, les oreillers et les meubles dont le rembourrage a été trempé. Ces articles ne peuvent pas être nettoyés à fond. Le nettoyage à sec ne touchera que la surface des tissus, mais l'intérieur demeurera contaminé.
- Les tapis et les moquettes, car il est quasi impossible par soi-même d'assécher rapidement de grandes surfaces.
- Tous les matériaux trempés, dès que possible, car ils favorisent la croissance de moisissures qui peuvent occasionner de graves problèmes de santé.
- La laine isolante mouillée, car elle ne constituera plus jamais un bon isolant et pourra favoriser la croissance de moisissures. Vérifiez les murs jusqu'à 50 centimètres (20 pouces) au-dessus du niveau atteint par l'eau. Ouvrez les murs qui ont absorbé de l'eau.



- Remplacez l'isolant à l'intérieur du chauffe-eau, du réfrigérateur et du congélateur, s'il a été mouillé.

Les denrées alimentaires

- ▶ Jetez toutes les denrées alimentaires, périssables ou non, se trouvant à l'intérieur de la maison ou des bâtiments et ayant été en contact avec l'eau de l'inondation.
- ▶ Dans le cas de potagers ayant été inondés, jetez tous les fruits ou les légumes prêts à consommer et poussant hors de la terre, comme les fraises et les laitues. Vous pouvez conserver toutes les cultures se trouvant sous la terre, car celles-ci sont pelées avant la consommation, soit notamment les pommes de terre et les carottes. Prenez soin de bien nettoyer les fruits et les légumes avant de les apprêter.

Quoi nettoyer?

- ▶ Pour le nettoyage, portez des gants de caoutchouc afin d'éviter tout contact avec l'eau et les matériaux souillés, car les risques d'infection sont élevés. Même une fois bien asséchées, les surfaces peuvent contenir des bactéries et causer des infections. Redoublez de prudence s'il y a eu inondation par des eaux d'égout.
- ▶ Rincez et nettoyez tous les planchers.
- ▶ Nettoyez et désinfectez toutes les surfaces ainsi que les cavités et les structures ayant été en contact avec l'eau de l'inondation. Assurez-vous que l'endroit est bien aéré.

Solution de nettoyage

.....

Une part d'eau de Javel diluée dans quatre parts d'eau à laquelle vous aurez ajouté une petite quantité de savon à vaisselle sans ammoniaque. Ne jamais mélanger l'eau de Javel à de l'ammoniaque, car les vapeurs qui s'en dégagent sont toxiques.

Conditions d'humidité

- ▶ Aérez et déshumidifiez la maison pour ramener et maintenir le taux d'humidité à moins de 50 %.

Aide financière

À la suite d'une inondation ou de pluies abondantes, le ministre de la Sécurité publique peut mettre en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres, permettant aux sinistrés d'obtenir une compensation pour leurs biens essentiels endommagés ainsi que pour certaines dépenses, notamment pour procéder au nettoyage des lieux envahis par l'eau. Lorsque les fondations des bâtiments touchés par l'eau présentent des signes de contamination, le Ministère peut rembourser certains frais inhérents à la décontamination, à la démolition ou à la reconstruction des pièces essentielles.



En cas de longue panne de courant en hiver



Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée.

Se préparer à une longue panne de courant

- ▶ Gardez chez vous, dans un endroit sûr :
 - Les articles essentiels à vos besoins de première nécessité;
 - Un réchaud à fondue et le combustible recommandé.
- ▶ Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible.
- ▶ Installez un avertisseur de monoxyde de carbone et assurez-vous régulièrement de son bon fonctionnement.

Pendant la panne

- ▶ Écoutez les nouvelles à l'aide d'une radio à piles.
- ▶ Débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage, afin d'éviter une surtension des appareils au retour du courant.
- ▶ N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures.
- ▶ Sauf avis contraire de votre municipalité, laissez couler un filet d'eau et actionnez la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée afin de prévenir le gel des tuyaux.
- ▶ Si vous disposez d'un appareil de chauffage auxiliaire, allumez-le avant que votre domicile soit trop froid. Si vous devez le raccorder au conduit de cheminée utilisé pour l'appareil de chauffage habituel, fermez-le avant d'effectuer le raccordement.

Prenez garde...

N'utilisez jamais à l'intérieur des appareils conçus pour l'extérieur ou pour le camping, comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chauffeuses ou les poêles au propane. Ces appareils augmentent le risque d'incendie et dégagent du monoxyde de carbone, un gaz inodore, incolore et potentiellement mortel.

Si vous utilisez une génératrice, suivez les instructions du fabricant et observez les règles de sécurité qui y sont mentionnées.

S'il fait trop froid chez vous

- ▶ Quittez votre domicile. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité.
 - Emportez vos articles essentiels (trousse d'urgence).
 - Avant de partir, fermez l'entrée d'eau et vidangez la tuyauterie. Mettez de l'antigel dans les toilettes et les renvois d'éviers et de lavabos. Coupez l'entrée principale d'électricité et de gaz.

Quand l'électricité revient

- ▶ Assurez-vous que le chauffe-eau est rempli avant de rétablir le courant.
- ▶ Rétablissez le courant électrique en ouvrant l'interrupteur principal.
- ▶ Ouvrez l'entrée d'eau et les robinets pour laisser l'air s'échapper.
- ▶ N'ouvrez pas vous-même le gaz; demandez à un spécialiste de le faire.

Attention à l'intoxication alimentaire

- ▶ Jetez les aliments périssables exposés à une température supérieure à 4 °C pendant plus de deux heures.
- ▶ Jetez les aliments qui présentent des signes de détérioration tels que des moisissures ou des mauvaises odeurs.
- ▶ Ne recongelez jamais les aliments décongelés. Les aliments partiellement décongelés peuvent être remis au congélateur.

La plupart des contrats d'assurance habitation prévoient une couverture en cas de perte des aliments gardés au congélateur. Communiquez avec votre agent ou votre courtier d'assurance pour connaître les détails de la protection dans votre contrat.





Tempêtes violentes, que faire?



Les orages, les tempêtes d'hiver, les microrafales et les tornades se caractérisent par des vents violents qui peuvent causer des dégâts importants et même des décès. Voici ce que vous pouvez faire pour vous protéger.

Conseils pour se préparer à une tempête violente

- ▶ Coupez les branches mortes et les arbres morts environnants afin de diminuer le risque qu'ils tombent sur votre maison pendant une tempête. Si vous avez des arbres à proximité de fils électriques, communiquez avec Hydro-Québec.
- ▶ Nettoyez les gouttières, les drains et les tuyaux de descente des eaux pluviales.
- ▶ Assurez-vous que votre toit est en bonne condition.
- ▶ Préparez une trousse d'urgence.

À l'approche d'une tempête

- ▶ Lorsqu'une tempête violente se prépare, Environnement Canada émet des alertes météorologiques par l'entremise du site web meteo.gc.ca, de lignes téléphoniques automatisées et du service Radiométéo. Les stations de radio et de télévision émettent également les bulletins météorologiques d'Environnement Canada. Portez attention à ces informations.
- ▶ Consultez toujours les bulletins météorologiques avant une excursion nautique. Ne vous aventurez pas en bateau par temps orageux. Si vous êtes déjà sur l'eau et voyez le mauvais temps s'approcher, dirigez-vous immédiatement vers la rive. N'oubliez pas de confier votre plan de navigation à une personne responsable et de consulter souvent la diffusion à très haute fréquence des prévisions maritimes ou des bulletins de Radiométéo pendant votre excursion.
- ▶ Ancrez tout ce qui pourrait être emporté ou arraché par le vent, que ce soit dans la maison ou à l'extérieur. Lorsqu'ils sont emportés par les vents violents, les objets comme les poubelles, les meubles de jardin, les auvents ou l'abri temporaire pour l'auto peuvent non seulement blesser les gens, mais causer d'importants dommages matériels.
- ▶ Considérez la possibilité de vous réfugier dans l'endroit que votre famille et vous avez inscrit dans votre plan d'urgence.

Pendant une tempête

- ▶ Si vous êtes à l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres, des portes et du foyer.
- ▶ Si les autorités locales vous demandent d'évacuer les lieux, faites-le. Tout retard peut rendre l'évacuation difficile, voire impossible. Emportez votre trousse d'urgence.
- ▶ L'utilisation d'un téléphone ordinaire pendant une tempête violente comporte des risques. Ayez recours à un téléphone cellulaire ou à un téléphone sans fil.
- ▶ Si vous êtes en voiture, immobilisez le véhicule loin des arbres et des fils électriques qui pourraient tomber sur vous. Évitez de vous arrêter au pied d'une pente raide ou instable ou encore dans des terres basses susceptibles d'être inondées. Restez dans la voiture.
- ▶ Si votre auto est immobilisée sur la route durant une tempête de neige, ne sortez pas de votre véhicule. Entrouvrez une fenêtre lorsque vous faites tourner le moteur afin d'éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.

En cas de vents violents

Si vous êtes chez vous

- ▶ Réunissez les membres de votre famille en un lieu sûr, comme au sous-sol, et abritez-vous sous un meuble solide. Si votre domicile n'a pas de sous-sol, abritez-vous dans la salle de bain, un corridor, un garde-robe ou sous un meuble solide.
- ▶ Éloignez-vous des portes et des fenêtres.
- ▶ Évitez de prendre l'ascenseur si vous habitez un immeuble à logements.
- ▶ Évacuez votre maison mobile, car elle pourrait être emportée par le vent.

Si vous êtes dehors

- ▶ Réfugiez-vous dans un bâtiment sûr dont le toit semble solide pour résister à la force du vent et au poids de la neige.
- ▶ Si vous êtes dans un lieu découvert et qu'il n'y a pas d'abri à proximité, cherchez refuge sous un viaduc ou dans un fossé ou un repli de terrain. Couchez-vous face contre sol et protégez votre tête avec vos mains.

Lorsque les vents faiblissent

- ▶ Faites attention aux débris comme la tôle, le verre ou tout autre objet coupant.
- ▶ Ne touchez pas aux fils électriques par terre ou qui pendent, car ils peuvent être sous tension. Communiquez avec Hydro-Québec.
- ▶ N'entrez jamais dans un édifice endommagé par les vents.
- ▶ Soyez attentif à la qualité de l'eau potable, surtout après des pluies abondantes. En cas de doute, renseignez-vous auprès de votre municipalité.



En cas de tremblement de terre

Le Québec n'est pas à l'abri des secousses sismiques. Cependant, les séismes de forte intensité sont rares.

SE PRÉPARER à un tremblement de terre

- ▶ Informez-vous et apprenez aux membres de votre famille quoi faire en cas de séisme.
- ▶ Convenez avec eux d'un lieu de rassemblement, au cas où des membres de votre famille seraient séparés à la suite du séisme.
- ▶ Déplacez les objets lourds au bas des étagères pour éviter qu'ils tombent sur quelqu'un.
- ▶ Si votre domicile est équipé d'appareils au gaz naturel ou reliés à un réservoir de propane extérieur, assurez-vous que tout est solidement arrimé et que les conduites ne peuvent se briser.

S'il y a un tremblement de terre

- ▶ Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur internet. Si l'électricité est coupée, utilisez un appareil fonctionnant à piles.
- ▶ Respectez les consignes de sécurité transmises.
- ▶ N'utilisez votre téléphone résidentiel ou votre cellulaire qu'en cas d'urgence.

Pendant un tremblement de terre

Si vous êtes à l'intérieur

- ▶ Restez dans le bâtiment. Ne vous précipitez pas dehors.
- ▶ Éloignez-vous des fenêtres, des miroirs, des cloisons de verre, des bibliothèques en hauteur, des foyers et des appareils d'éclairage.
- ▶ Abritez-vous sous un meuble solide et agrippez-vous-y. Sinon, collez-vous contre un mur et protégez-vous la tête et le cou avec vos bras.
- ▶ Si vous êtes dans un lieu public encombré, essayez de vous réfugier dans un endroit pour éviter de vous faire piétiner.

Si vous êtes dehors

- ▶ Éloignez-vous des bâtiments, des lignes électriques et des autres structures qui peuvent s'écrouler, comme les panneaux-réclames.

Si vous êtes dans un véhicule

- ▶ Ne vous arrêtez pas sur un pont ou une voie surélevée, sous un viaduc ou dans un tunnel.
- ▶ Garez votre voiture en bordure de la route, dans un endroit dégagé, et restez à l'intérieur.

Après le tremblement de terre

- ▶ En cas de blessures, demandez du secours. Si vous êtes en mesure de le faire, administrez les premiers soins aux personnes blessées près de vous.

Si vous êtes à l'intérieur

- ▶ Vérifiez s'il y a un début d'incendie ou une fuite de gaz. En cas de doute, coupez l'électricité. S'il y a une fuite de gaz, fermez l'alimentation, ne vous servez ni d'allumettes ni de briquets, ouvrez les fenêtres et quittez les lieux.

Si vous quittez votre domicile

- Affichez dans un endroit bien visible un message indiquant où vous trouver.
- Emportez vos articles essentiels (trousse d'urgence).
- Ne prenez pas l'ascenseur.

Si vous êtes dehors

- ▶ N'entrez pas dans votre domicile s'il est endommagé.
- ▶ N'entrez pas non plus dans un bâtiment endommagé, même s'il vous inspire confiance.





Ce qu'il faut savoir sur les assurances à la suite d'un sinistre

Dès que vous subissez un sinistre, communiquez avec votre assureur afin de l'informer des dommages; il pourra vérifier l'étendue de vos protections et vous informer de la marche à suivre.

- ▶ Dressez la liste des biens endommagés ou détruits et, si possible, prenez des photos ou une vidéo de ces biens avant de vous en défaire.
- ▶ Prenez les dispositions nécessaires pour éviter toute aggravation des dommages et conservez les reçus des dépenses engagées à cette fin.
- ▶ Conservez tous les reçus des dépenses que vous aurez engagées pour vous loger et vous nourrir à l'extérieur de votre habitation. Selon la nature du sinistre et votre contrat, ces frais pourraient vous être remboursés.

Ces renseignements proviennent du Bureau d'assurance du Canada.

Questions sur les assurances?

Communiquez avec le Bureau d'assurance du Canada au **1 877 288-4321** (sans frais) ou au **www.infoassurance.ca**.



Recevez nos appels d'urgence

Dans le cadre de son plan de mesures d'urgence, Drummondville se dote d'un système d'appels automatisés



Si votre numéro n'est pas inscrit dans les pages blanches du bottin téléphonique, inscrivez-vous au système d'appels automatisés.

La Ville de Drummondville a fait l'acquisition d'un système d'appels automatisés qui permet, en cas de mesures d'urgence, de joindre par téléphone une partie ou l'ensemble de la population. Ainsi, citoyens, commerces, industries et institutions de Drummondville peuvent être joints directement dans le cas où une situation affecte ou est susceptible d'affecter la santé et la sécurité des gens.

Pour la sécurité des citoyens

Seuls des messages importants d'urgence ou en lien avec un sinistre majeur sont transmis par ce dispositif. Par exemple, il est possible de joindre les résidents de tout un quartier pour les aviser d'un avis d'ébullition ou de non consommation d'eau et de les rappeler dès que la situation est rétablie. Ce système peut aussi être utilisé dans le cas d'une crue printanière des eaux, lors d'une panne électrique majeure ou autres. La Ville entend également se servir de cet outil advenant une réparation d'urgence à la conduite d'aqueduc dans un quartier en particulier; un appel sera alors effectué dans les résidences du secteur concerné.



RECEVEZ NOS APPELS D'URGENCE

Si votre numéro n'est pas inscrit dans les pages blanches du bottin téléphonique, inscrivez-vous au système d'appels automatisés.

Les pages blanches du bottin téléphonique

Lors de l'achat du système, la Ville a procédé à l'acquisition de tous les numéros publics inscrits dans les pages blanches du bottin téléphonique de Drummondville. Ce système d'appels automatisés peut donc, en quelques minutes, joindre toutes les résidences de la ville munies d'une ligne téléphonique conventionnelle.

Ce qui se passe lors de la réception d'un appel automatisé

Les messages envoyés sont courts et précis, d'une durée d'environ 20 secondes. Ils peuvent être diffusés de jour, de soir ou de nuit, selon le moment où survient la mesure d'urgence. Lorsqu'une campagne est lancée, les citoyens reçoivent un appel de la Ville de Drummondville. Il est important de répondre avec les formules habituelles (oui allo, bonjour) pour que le système capte la voix. Il y a alors un court délai de 3 secondes et le message automatisé démarre. Il est possible pour le citoyen de demander une répétition du message jusqu'à trois reprises. Lors de l'appel, le citoyen peut confirmer la réception du message en appuyant sur une touche du clavier de son téléphone ou simplement raccrocher. Quand personne ne répond, le système laisse un message sur le répondeur, dans la mesure où celui-ci est fonctionnel. S'il n'y a pas de répondeur, deux autres appels seront effectués au numéro à joindre. C'est donc un total de trois appels par numéro que le système peut générer. La séquence de rappels se termine lorsque le citoyen appelé répond ou que son répondeur capte le message. Si aucun appel n'a été pris, le logiciel l'indique à l'opérateur du système.

Des rapports détaillés permettent aux responsables des mesures d'urgence de connaître avec précision l'état de réalisation des campagnes d'appels.

Portail citoyen : choisir son numéro

La mise à jour des numéros de téléphone inscrits dans les pages blanches est effectuée une fois l'an, à l'automne, soit après la période des déménagements. Grâce au portail citoyen, le système d'appels automatisés permet aux gens d'inscrire un numéro de téléphone différent de celui qui apparaît dans le bottin

téléphonique, soit celui par lequel ils veulent recevoir l'appel d'urgence (un cellulaire ou un numéro confidentiel). Il est important, lors d'un déménagement ou d'un changement de numéro de téléphone, que le nouveau numéro soit ajouté au système par le citoyen concerné, et ce, en se rendant au <https://secure.somum.com/Portail/Drummondville>.

Pas accès à internet?

Les citoyens n'ayant pas accès à une connexion internet peuvent demander à un membre de leur famille disposant d'un tel accès de se rendre sur le portail citoyen et d'entrer le numéro souhaité. Si aucune connexion ne leur est disponible, il est possible de procéder par l'entremise des Services à la population de la Ville au **819 478-6558**.

Entreprises ayant un système d'appels avec postes

Les entreprises munies d'un système qui obligent à composer un numéro sur le clavier du téléphone pour accéder à un service ne peuvent pas être jointes par le système d'appels automatisés. Commerçants et chefs d'entreprises doivent inscrire un autre numéro sur le portail citoyen. Il est important d'inscrire le numéro (cellulaire, domicile ou autre) du responsable des mesures d'urgence de l'entreprise. Ce numéro sera alors enregistré dans la base de données du système.

Information confidentielle

La Ville de Drummondville est consciente que certains peuvent être réticents à recevoir des appels automatisés. Elle tient à rassurer la population qu'en aucun cas la liste téléphonique ne sera vendue et qu'elle n'utilise le système d'appels automatisés que si la qualité de vie ou la sécurité de la population peut être ou est compromise.

Il est à noter que les informations générales diffusées au quotidien par le Service des communications de la Ville continuent d'être transmises par les voies habituelles, soit le site internet de la Ville, les réseaux sociaux ainsi que les médias électroniques et imprimés.



Numéros d'urgence

POMPIERS, POLICE, AMBULANCE : 9-1-1

Police : _____

Pompiers : _____

Numéros pour des situations non urgentes

Info-Santé : **8-1-1**

Centre antipoison du Québec : **1 800 463-5060**

Hydro-Québec : **1 800 790-2424**

Gaz métropolitain : **1 800 361-8003**

SOPFEU (incendie de forêt) : **1 800 463-3389**

Personne-ressource au sein de la famille

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Ami ou voisin

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Personne-ressource à l'extérieur de votre localité

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Conseils

Faites en sorte que tous les membres de votre famille communiquent par téléphone ou par courrier électronique avec la même personne-ressource de l'extérieur en cas d'urgence.

Choisissez une personne suffisamment éloignée qui n'est pas susceptible d'être touchée par le même événement.

Si vous venez d'arriver au Canada, prenez des ententes avec des amis, des associations culturelles ou des organisations communautaires locales.

Médecin de famille : _____

Téléphone : _____

École : _____

Téléphone : _____

Garderie : _____

Nom et téléphone : _____

Agent ou compagnie d'assurance : _____

Téléphone : _____

Numéro de la police d'assurance : _____

Système de sécurité à domicile : _____

Téléphone : _____

Ressources

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la préparation aux urgences, visitez le www.Preparez-vous.ca ou le m.Preparez-vous.ca à partir de votre appareil mobile.

- Ministère de la Sécurité publique du Québec www.securitepublique.gouv.qc.ca / **1 866 644-6826** Information générale (Services Québec) : **1 877 644-4545**.
- Service météorologique d'Environnement Canada www.meteo.gc.ca / **1 900 565-4455** (frais de 2,99 \$ la minute). Consultez les pages bleues de votre annuaire téléphonique local à la rubrique *Météo* afin de connaître les numéros de téléphone à composer pour obtenir des bulletins et des prévisions météorologiques.
- Croix-Rouge canadienne www.croixrouge.ca / **613 740-1900** ou informez-vous pour obtenir le numéro de téléphone du service de votre municipalité.
- Ambulance Saint-Jean www.asj.ca / **1 888 840-5646** ou informez-vous pour obtenir le numéro de téléphone du service de votre municipalité.
- Armée du Salut www.armeedulsalut.ca / **416 425-2111** ou informez-vous pour obtenir le numéro de téléphone du service de votre municipalité.

www.Preparez-vous.ca